



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU MARDI 18 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à 19h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le douze mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Hervé GAURAT, Maire.

**Etaient présents :** Mmes BAFFOY, BARAO FERREIRA, BECHU, BERTHELOT Isabelle, DAUVILLIERS, DELAVEAU, MARCHAND, MARTIN, PASQUET, PIEDFERRE, ROULLET, SABY et MM. BERCHER, BOUTEILLE, DAVIAUD, DELMAS, GAURAT, JOUSSON, MATIGNON et POINCLOUX.

**Avaient donné pouvoir :** M. BEAUVALLET à M. BERCHER, M. CATINAT à Mme BECHU, M. CHANCLUD à M. BOUTEILLE, M. CIRET à M. JOUSSON, M. GUERIN à M. DELMAS, M. LAROCHE à M. DAVIAUD, Mme QUEMENER à M. GAURAT, M. SENET à Mme DAUVILLIERS et Mme SONATORE à Mme PASQUET.

**Etaient absents ou excusés :** Mme Christine BERTHELOT, MM. BEVILLARD, DELMOND et GIRARD.

**Secrétaire de séance :** M. DELMAS.

Nombre de conseillers municipaux	
En exercice :	33
Présents :	20
Pouvoirs :	9
Absents et/ou excusés :	4
Votants :	29
Quorum :	17

### **CONSEIL MUNICIPAL**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU 13 FEVRIER 2025.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **ATTRIBUTION CONCESSIONS FUNERAIRES**

- FAMILLE COURTIN-SEVIN (N° 25-053 DU 17 FEVRIER 2025).
- FAMILLE LEGRAND-MARTIN (N° 25-054 DU 18 FEVRIER 2025).
- FAMILLE SAGOT-BOUCHENY (N° 25-055 DU 18 FEVRIER 2025).
- FAMILLE SIGLER-ROCHE (N° 25-058 DU 19 FEVRIER 2025).
- FAMILLE GALLEGO-BERTON (N° 25-059 DU 19 FEVRIER 2025).

**RENOUVELLEMENT CONCESSIONS FUNERAIRES**

- FAMILLE BEAUCHESNE-COUPIN (N° 25-064 DU 21 FEVRIER 2025).
- FAMILLE ATTY-GROMAS (N° 25-065 DU 21 FEVRIER 2025).

**CONTRATS**

- CONTRAT POUR LE SPECTACLE BOUDER « AH ! L'ECOLE... » AVEC POW POW POW PRODUCTION (N° 25-036 DU 30 JANVIER 2025).
- CONTRAT POUR LE SPECTACLE « LA MACHINE A REMONTER LE ROCK » AVEC LA SARL 22H04 (N° 25-037 DU 30 JANVIER 2025).
- ACHAT DU CONTRAT POUR LA PROGRAMMATION D'UNE MANIFESTATION CULTURELLE (N° 25-057 DU 19 FEVRIER 2025).

**PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS****❖ TRAVAUX-VOIRIE.****25-03-TRAV-01      APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA CREATION D'UNE PRESTATION DE SERVICE DE CONSEIL EN ECONOMIE DE FLUX ENTRE LE SMOYS POUR L'ELECTRICITE ET LE GAZ ET LA COMMUNE DU MALESHERBOIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de la convention relative à la création d'une prestation de service de conseil en économie de flux entre le SMOYS et la commune du Malesherbois, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention et tout document y afférent.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, à procéder, sans autre délibération, aux opérations inhérentes à ladite convention.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 20 du budget principal des exercices concernés.

**❖ AFFAIRES GENERALES.****25-03-AFG-02      RESILIATION-ACQUISITION DE BAUX EMPHYTEOTIQUES PAR LOGEMLOIRET – COMMUNES DELEGUEES DE MALESHERBES ET DE MANCHECOURT.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la résiliation anticipée du bail emphytéotique de 1977 entre la commune de Malesherbes et l'Office Public Départemental d'Habitations à Loyer Modéré (OPDHLM), devenu LOGEMLOIRET portant sur l'ensemble immobilier cadastré préfixe 191 Section AN N° 257.
- **DECIDE** de céder le foncier sur lequel sont bâtis les 12 logements de type 1 situés du 2 au 24 rue Marcel Pagnol – Malesherbes – 45 330 LE MALESHERBOIS au profit de LOGEMLOIRET moyennant le versement d'une soulte de 32 579 €.

- **APPROUVE** la résiliation anticipée du bail emphytéotique de 2001 entre la commune de Manchecourt et l'Office Public Départemental d'Habitations à Loyer Modéré (OPDHLM), devenu LOGEMLOIRET, portant sur l'ensemble immobilier cadastré préfixe 192 Section ZH N° 132.
- **DECIDE** de céder le foncier sur lequel sont bâtis les 2 logements de type 4 situés aux 8-10 Le Couchant – Manchecourt – 45 300 LE MALESHERBOIS au profit de LOGEMLOIRET moyennant le versement d'une soulte de 36 424 €.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la formalisation de ces résiliations-acquisitions et notamment les actes notariés de résiliation des baux emphytéotiques administratifs et de cession ainsi que tout document y afférent.
- **PRECISE** que les frais notariés induits seront à la charge de LOGEMLOIRET.
- **PRECISE** que la recette correspondante sera inscrite au chapitre concerné du budget 2025.

❖ **CULTURE-COMMUNICATION-VIE ASSOCIATIVE-PATRIMOINE.**

*Arrivée de Mme Isabelle BERTHELOT.*

**25-03-CAP-03      ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DU MALESHERBOIS - GRATUITE ACCORDEE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ARC-EN-CIEL.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCORDE** la gratuité à l'ensemble des élèves inscrits à l'Ecole Municipale de Musique et relevant de la convention de partenariat avec l'association « Arc-en-Ciel » à partir de la date de la présente délibération devenue exécutoire et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024/2025.
- **PRECISE** que l'association « Arc-en-Ciel » sera informée de la présente délibération.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

❖ **VIE SPORTIVE.**

**25-03-SPO-04      SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CERCLE JULES FERRY TENNIS AU TITRE DE L'ANNEE 2025.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **CONFIRME** la poursuite de la convention de mécénat 2022 / 2026 avec le Cercle Jules Ferry Tennis.
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 000.00 € (deux mille euros), au titre de l'exercice 2025, au Cercle Jules Ferry Tennis.
- **PRECISE** que l'association devra signer un avenant au titre de l'année 2025 avec la commune du Malesherbois.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 65 du budget de l'exercice concerné.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

## ❖ FINANCES.

**25-03-FIN-05 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ATTESTE** de la tenue régulière du débat d'orientation budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025 qui lui a été soumis.
- **PRÉCISE** que le Rapport d'Orientation Budgétaire sera mis à la disposition du public à la Mairie du Malesherbois dans les quinze jours suivant la tenue du débat.
- **PRÉCISE** que le Rapport d'Orientation Budgétaire sera transmis à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais dans les quinze jours suivant la tenue du débat.

**25-03-FIN-06 APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS – BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Le Maire,  
**Hervé GAURAT**

